

Partir à l'étranger quand on est jeune

Envie de vivre une aventure à l'étranger ? Le Bureau information jeunesse (BIJ) détient toutes les informations nécessaires pour réaliser un voyage.

Séjour au pair

Le séjour au pair est sûrement le voyage à l'étranger le plus coté en France. Il consiste à garder des enfants dans une famille. Ce séjour dure généralement entre six et douze mois, avec un enjeu principal : améliorer une langue. Les filles ont souvent plus de chance d'être retenues.

Il est conseillé de passer par un organisme tel que Loffice. org, Unosel.org ou Ufaap. org.

Service volontaire européen

Ce service est proposé à des jeunes de 18 à 30 ans par la Commission européenne. Aucun niveau d'études n'est requis. Le séjour s'étend de six à douze mois, à but non lucratif, dans un pays qui partage le programme. Plusieurs activités sont possibles : dans un collège ou un lycée pour aider les élèves en tant que correspondant, ou alors faire de l'animation. Ludovic Dupont, du BIJ, est ainsi parti en Norvège quelques années en étant hébergé et en gagnant un peu d'argent de poche.



Chantiers internationaux volontaires

Il faut être âgé de 18 ans minimum pour pouvoir participer à des chantiers d'intérêt général, de sauvegarde du patrimoine ou archéologiques. Ceux-ci durent environ deux à trois semaines, partout dans le monde. Le but étant de mixer différentes nationalités.

La bourse Jeune Europe

Une aide proposée par les carnets de chèque @too, et plus précisément

le chèque initiative (en violet). Le but est de monter un projet avec un groupe de deux à six personnes avec un thème culturel, environnemental ou encore sportif. Il faut être original pour séduire le jury et ainsi bénéficier d'une aide de 500 € par personne, à hauteur de 50 % du budget total. Le voyage peut se dérouler partout en Europe.

D'autres pistes à explorer sur notre site internet www.jactiv.ouest-france.fr (dossier « partir à l'étranger »).